

Le 1^{er} février, je compose le numéro de l'hôpital psychiatrique de Fleury-les-Aubrais, désormais Établissement Public de Santé Mentale Georges Daumézon. On transfère mon appel au bureau de la direction. À mon interlocutrice, je demande timidement si chercher le dossier médical de mon arrière-grand-mère, qui y est entrée autour de 1950, tient de l'absurdité. Très aimable, elle me répond que non, qu'elle reçoit souvent des demandes portant sur des périodes plus anciennes, que la mienne n'a rien d'étonnant. D'une voix à peine audible, elle ajoute que les informations que je cherche sont même peut-être un peu trop récentes, pas assez enfouies, pas assez oubliées pour qu'on accepte de me les communiquer. Il me faut remplir un formulaire de demande d'accès au dossier médical dans lequel, en tant qu'ayant droit d'une patiente décédée, il m'est possible de choisir entre trois motivations et trois seulement :

- *Connaître les causes de la mort du défunt*
- *Défendre la mémoire du défunt, précisez le motif*
- *Faire valoir un de vos droits, précisez lequel*

Aucune case : Autre motif. Mais ce que je veux savoir n'appartient à aucune de ces trois cases. Ce que je veux savoir, moi, c'est si mon arrière-grand-mère était schizophrène comme on le dit. Ce que je veux savoir, moi, c'est s'il y a un risque, pour moi et toute ma descendance jusqu'au siècle des siècles. On coche quelle case, pour ça ? Je m'interroge quelques minutes sur la fable que je pourrais inventer pour l'une ou l'autre des raisons proposées – celle de *la mémoire du défunt* me faisant tout particulièrement de l'œil – avant de décider de ne cocher aucune des trois cases et de rédiger un mail pour exposer ma motivation : je dois impérativement accéder au dossier de mon arrière-grand-mère afin de m'assurer que le diagnostic de schizophrénie a un jour été posé et que la maladie mentale représente effectivement un risque pour sa descendance. Entendre : pour moi. Je joins le certificat de décès de Betsy que ma grand-mère a accepté de me communiquer, ainsi qu'une copie de ma pièce d'identité et de mon livret de famille. L'assistante de direction m'indique avoir transmis ma demande au médecin responsable de la confidentialité et au juriste de l'hôpital.

Un mois plus tard, le secrétariat de l'EPSM Georges Daumézon m'informe par retour de mail que le dossier de Betsy n'a pas été retrouvé.

Le courrier contient néanmoins une pièce jointe. Il s'agit de la fiche d'admission nominative de Betsy à Fleury-les-Aubrais sur laquelle : *Se trouve confirmé le diagnostic de schizophrénie, espérant que cette information, quoique succincte, vous sera utile.*